

Motion du Conseil de Laboratoire du LAAS-CNRS adoptée le 21 mars 2005

S'il est un domaine qui ne peut se résumer à la mise en concurrence d'intérêts particuliers, c'est bien celui des connaissances. Bien au contraire l'enrichissement des connaissances passe essentiellement par la coopération entre acteurs libres et égaux. Que ce soit pour l'élaboration des connaissances par la recherche comme leur transmission par l'enseignement, deux aspects intrinsèquement complémentaires, les moyens doivent être garantis par l'Etat. Garantis pour que le plus grand nombre y accède et pour que tous les champs de la connaissance puissent se développer.

Pour cela, un service public de recherche fort est primordial. C'est à cette condition qu'il sera possible d'attendre des innovations socio-économiques maîtrisées bénéficiant à l'ensemble de la population.

Il est dès lors grand temps de mettre en application l'objectif de 3 % du PIB consacré à la recherche en 2010. Cet effort budgétaire qui engage les citoyens doit se faire en cohérence avec les ambitions, les structures existantes et les attentes des différents acteurs.

Le conseil de laboratoire du LAAS-CNRS affirme pour cela qu'une loi d'orientation de programmation de la recherche sur la base des conclusions des Etats-Généraux se doit d'être proposée au Parlement au plus vite. Cette loi ne peut aucunement se construire autour des propositions formulées dans le projet de LOPRI émanant du Ministère.

Contrairement à ce document, nous affirmons que :

- Pour accélérer le rythme d'acquisition des connaissances et encourager les jeunes vers les métiers de la recherche, il convient d'accroître le nombre de postes d'ingénieurs, techniciens, administratifs, chercheurs et enseignants-chercheurs et de revaloriser les carrières.
- Pour garantir l'initiative créatrice et l'indépendance de la recherche sur le long terme, il convient de renforcer significativement les financements récurrents des laboratoires à hauteur au moins de 70 % de leurs budgets opérationnels.
- Pour atteindre l'objectif de 3 % du PIB, la croissance des moyens de la recherche ne peut se faire par les seuls financements incitatifs et l'augmentation des budgets d'agences de type ANR. L'action de telles agences est certes nécessaire mais elle ne peut être utile et efficace que si on renforce également les moyens des Universités et des EPST pour leur permettre de bâtir de véritables politiques scientifiques.
- Pour garantir une recherche et un enseignement supérieur de qualité, il convient de renforcer les systèmes actuels d'évaluation pour permettre l'évaluation, transparente, de toutes les structures et de tous les acteurs. Cette évaluation et le travail de prospective qu'elle permet, doivent se faire en cohérence avec les réalités des métiers et des missions et suppose donc d'être menés en majorité par des élus.

Comme le démontre le formidable mouvement autour des Etats-Généraux, tous les acteurs sont prêts à s'engager dans cette voie. De plus, le chiffrage budgétaire des Etats-Généraux montre qu'il est possible de dégager les moyens nécessaires tout en menant une forte politique industrielle de R&D et en maintenant l'objectif des 3 % du PIB consacrés au secteur.